

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

maintenant, son action s'est soldée par un échec lamentable à cet égard.

Je veux que l'on exploite les ressources sous-marines exactement de la même façon que les ressources terrestres, c'est-à-dire que l'on fasse des forages pétroliers et gaziers, des aménagements hydro-électriques et ainsi de suite. Voilà ce que je voudrais voir réaliser. Mais ce bill va provoquer le contraire. Nous avons vu des projets dont la réalisation a été remise à plus tard ou rendue plus difficile, et je crains que la même chose ne se produise dans le cas des ressources sous-marines.

Certains seront peut-être étonnés d'entendre un député du centre prendre la parole à propos d'un projet concernant les ressources sous-marines. Voilà les raisons de mon intervention. Actuellement, certaines provinces sont qualifiées de provinces démunies. J'ai peine à comprendre cette définition, car ces provinces jouissent peut-être d'avantages socio-culturels dont certaines autres régions sont dépourvues. Toutefois, en termes économiques, je veux que ces provinces puissent compter sur une activité économique florissante et fondée sur leurs ressources naturelles. Voilà ce que je voudrais voir.

Si le revenu moyen du citoyen de Terre-Neuve augmente, ce n'est pas seulement la région qui en bénéficie, mais le pays tout entier.

Certains mythes sont en train de se répandre au Canada. On croit que si les gens d'une région donnée s'enrichissent, le pays n'en profite pas. Pourtant, quand un Albertain s'enrichit, le Canada en profite. Quand un Terre-Neuvien s'enrichit, c'est à l'avantage du Canada tout entier. Au nom de quel principe craint-on qu'une région particulière s'enrichisse?

Quand on gagne de l'argent, on le dépense. Et on ne le dépense pas uniquement dans la région où on l'a gagné, mais dans l'ensemble du pays. Ces dépenses alimentent la croissance de l'ensemble du pays. Je n'arrive pas à comprendre qu'un gouvernement veuille restreindre la croissance pour éviter qu'une région devienne plus riche qu'une autre, ce qui serait mauvais pour le Canada. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage là-dessus, car c'est l'évidence même.

Il y a encore un autre point que je veux soulever à propos de cette motion. Lorsque les trois provinces des Prairies sont entrées dans la confédération, on a jugé que leur gouvernement respectif n'était pas assez compétent pour administrer les ressources qui s'y trouvaient. En fait, depuis que le Manitoba est entré dans la confédération, les Manitobains ont été beaucoup plus longtemps locataires que propriétaires des ressources de leur province. Celle-ci est une province démunie.

Les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sont entrées dans la confédération en 1905 et leurs gouvernements n'ont obtenu droit de regard sur leurs ressources qu'en 1930. Je ne veux pas être négatif à l'égard des députés libéraux. Je compte de nombreux amis parmi eux et je sais qu'ils défendent leurs idées avec autant de sincérité que je défends les miennes. Toutefois, j'ai eu une discussion avec un ex-député fédéral, qui m'a précédé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, au sujet du nord du Canada, et il a prétendu que le gouvernement avait commis une erreur, en 1930, en accordant la propriété des ressources des provinces des Prairies à leurs gouvernements, car aujourd'hui ceux-ci font chanter le reste du pays. Il a ajouté que le gouvernement fédéral ne permettrait pas que cela se reproduise dans le Nord.

Une telle façon de voir les choses est néfaste à notre pays. Les gouvernements des provinces des Prairies ont finalement obtenu la propriété de leurs ressources en 1930, lorsqu'un amendement a été apporté à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est là un fait important. Il est mentionné dans l'histoire du Canada que la région des Prairies a reçu l'aide des autres régions du pays au cours de la dépression. C'est là un fait historique. Il faut se demander, toutefois, pourquoi la région des Prairies a eu besoin de cette aide? Sa situation aurait-elle été la même, dans les années 30, si les gouvernements des Prairies en avaient possédé les ressources et avaient pu en tirer quelque revenu? L'histoire ne dit rien de cela. Si l'histoire passe ces faits sous silence, comment peut-elle rappeler que Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard ou la Colombie-Britannique, dans l'Ouest, se trouvaient dans l'impossibilité de connaître la croissance qui leur aurait tout d'abord permis de relever leurs moyennes provinciales et ensuite de relever le niveau de croissance du pays tout entier? A mon avis, si les Prairies ont connu des difficultés au cours de la dépression, c'est tout simplement parce qu'elles ne contrôlaient pas leurs propres ressources. Nous revivons la même situation aujourd'hui en ce qui concerne les ressources sous-marines. C'est un parallèle. Pourquoi les provinces de l'Atlantique ne détiendraient-elles pas un tel contrôle?

● (1750)

En lisant les documents sur les relations fédérales-provinciales, j'ai noté un fait intéressant: c'est l'Ontario qui, au fil des années, s'est faite le champion et le plus ardent défenseur des droits des provinces. Si les premiers ministres et les gouvernements ontariens ont agi ainsi, c'est qu'ils savaient bien qu'il leur était indispensable d'avoir la mainmise sur les ressources minières de leur territoire, sinon la province, en dépit de son infrastructure industrielle, aurait été dans le pétrin.

Ce que demande le député de Saint-Jean-Est, c'est la propriété et le contrôle de ces ressources. Il a fait état des raisons socio-économiques. Il est intéressant de noter que les idées qu'il a énoncées aujourd'hui devant la Chambre sont celles mêmes qui ont poussé le gouvernement fédéral à voter la loi sur le pipe-line du Nord. Le gouvernement avait posé des conditions de nature socio-économique à la construction de ce pipe-line. Je me souviens que du temps où j'étais chargé de ce ministère, je m'étais entretenu avec le ministre actuel et je savais que ces questions devaient être réglées avant que la construction du pipe-line puisse être amorcée. En quoi cette situation diffère-t-elle de celle dont il est question en ce moment?

Comme l'a mentionné le député de Saint-Jean-Est, il y a une autre question qui me préoccupe. Il a eu la grande magnanimité de ne pas limiter l'objet de son amendement à Terre-Neuve, aux provinces maritimes et à la Colombie-Britannique. Il a formulé son amendement de manière à embrasser les autres régions qui n'ont même pas été envisagées. Laissez-moi vous donner un seul exemple. Le Manitoba et l'Ontario confinent avec la baie d'Hudson. Voilà bien l'océan intérieur dont il est question, mais à quelle province appartiennent les ressources sous-marines qui s'y trouvent? Le gouvernement du Manitoba n'aurait-il aucun droit aux ressources minières sous-marines de la Baie d'Hudson? Voilà les questions dont les tribunaux sont saisis. Voilà les questions prioritaires auxquelles